

CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

TROISIÈME CONCOURS

SESSION 2019

Épreuve écrite du 15 octobre 2019

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste :

- en une note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel (notée sur vingt points) ;
- à répondre à une question qui peut être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques (notée sur vingt points).

{Durée : quatre heures (coefficient 4 dont coefficient 1 pour la question)}

N.B. – Avant de commencer la lecture du dossier, il vous est recommandé d'en vérifier la composition et, le cas échéant, de signaler immédiatement aux surveillants toute anomalie (page manquante, document illisible...).

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

Les feuilles de brouillon insérées dans les copies ne seront pas corrigées.

Sujet du troisième concours des IRA : 15 octobre 2019

I – Rédaction d'une note

Vous êtes attaché(e) au secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) de la préfecture de Y. Le Secrétaire général adjoint, arrivé récemment sur son poste, vous demande une note en vue d'une réunion avec des élus régionaux. Il souhaite disposer d'une présentation des compétences du Conseil régional suite aux dernières évolutions législatives, avec un développement particulier sur ses obligations en matière d'élaboration de schémas régionaux.

Liste des documents : (9 documents – 19 pages)

Document 1 (2 pages)

code général des collectivités territoriales – Articles L4211-1 et L4221-1

Document 2 (1 page)

loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – Exposé des motifs – Extraits

Document 3 (8 pages)

loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
Articles 1, 2, 3, 8,10, 17 et 19

Document 4 (2 pages)

La Gazette.fr – décryptage de la loi NOTRe
09/09/2015

Document 5 (2 pages)

La Tribune – Nouvelles régions : une réforme territoriale inachevée
27/09/2018

Document 6 (1 page)

La Région Occitanie – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Document 7 (1 page)

Participons.net – Région Hauts de France - Qu'est-ce que le SRDEII ?

Document 8 (1 page)

Vie publique – Présentation de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
10.08.2015

Document 9 (1 page)

Vie publique – Quelles sont les compétences exercées par les régions ?
14.01.2018

II - Question

Le règlement général sur la protection des données